

MAIRIE 07310 ST MARTIN DE VALAMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2017 à 20 heures

Présents : CHAPUS Simon, ADRIEN Eliane, ARGAUD Roland, BEAL André, NICOLAS Marie-Paule, ROCHE Isabelle, ROURE Solange, CHAREYRON Jeanine, LUPOVICI Catherine, PETITJEAN Cyriaque, NICOLAS Henri

Absents : DESESTRES Philippe,

Procurations : GIRARDOT Francis

Secrétaire de séance : ADRIEN Eliane

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité. M le Maire passe à l'ordre du jour.

Remplacement ou non d'un adjoint démissionnaire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 29 Décembre 2016 acceptant la démission de Madame Sylvie MARTIN, faisant suite à son courrier du 19 Décembre 2016 exprimant son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale.

L'article L 270 du code électoral prévoit que le conseiller démissionnaire est remplacé par le candidat présent sur la même liste que lui et venant immédiatement après le dernier élu sur la liste.

M le Maire a convoqué dans l'ordre d'inscription sur la liste : M CHAUVY Gilbert, Mme CHAMBON Jeanine, M REYNAUD Philippe ces candidats ont successivement renoncé à leur mandat. La liste étant épuisée le poste de conseiller restera vacant.

En ce qui concerne le poste d'adjoint le conseil municipal décide de pourvoir à cette vacance.

M le Maire propose à l'ensemble des conseillers de faire acte de candidature. Aucun membre ne souhaite accéder à cette fonction.

Le conseil municipal décide de supprimer le poste de 4^{ème} adjoint et décide mettre à jour le tableau des Adjoints comme suit :

N° ordre du tableau	Nom et prénom	Fonction
1	CHAPUS Simon	Maire
2	ADRIEN Eliane	1 ^{ère} Adjointe
3	ARGAUD Roland	2 ^{ème} Adjoint
4	GIRARDOT Francis	3 ^{ème} Adjoint

Renouvellement contrat d'assurance groupe

La collectivité adhère au contrat d'assurance « risques statutaires » groupe SOFAXIS/CNP, garantissant les frais financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service.

Ce contrat, géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche depuis le 1^{er} janvier 2014, arrive à terme le 31 décembre 2017 et le conseil d'administration souhaite qu'il soit mis en concurrence.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour confier au Centre de Gestion la délégation de passation d'un nouveau contrat d'assurance groupe couvrant tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés CNRACL : Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption

Agents non affiliés CNRACL : Accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-adoption

La durée du contrat sera de 4 ans à compter du 01/01/2018 et le régime du contrat sera par capitalisation.
Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour cette délibération.

Commission boisement

La commune de St Martin de Valamas fait partie des communes de l'Ardèche où le boisement est réglementé par arrêté préfectoral.

M le Maire souhaite mettre en place une commission municipale qui sera consultée par le Département lors d'une demande de boisement par un propriétaire.

Quatre conseillers se sont proposés pour former cette commission : PETITJEAN Cyriaque, ROURE Solange, PLANTIER Jean-Luc, ADRIEN Eliane

Captage Marlhincet (convention de passage pour Val'Eyrieux)

En application de l'arrêté préfectoral, déclarant d'utilité publique la protection de la ressource de Marlhincet, commune de St Jean Roure, la communauté de communes Val'Eyrieux demande l'obtention d'une servitude de passage sur les parcelles section A 1168 et 1178 (propriété de la commune de ST Martin de Valamas) pour rejoindre le captage et régulariser le périmètre de protection immédiat.

Le conseil autorise M le Maire à signer cette convention de prise de possession anticipée et autorisation de passage en terrain privé.

Accompagnement par le CAUE (Aménagement Centre Bourg)

M le Maire a sollicité le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche) pour un accompagnement dans une approche globale de différents projets

Coût de la participation forfaitaire pour 1 an : 3500€

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer la convention concernant cet accompagnement

Demande de subvention exceptionnelle

Le festival de Musique réalisera cet été sa 10^{ème} édition, et formule à cette occasion une demande de subvention exceptionnelle auprès de la Mairie.

Compte tenu de l'importance de l'évènement M le Maire propose une subvention de 1500 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Infos diverses

- Appel à cotisation de soutien de la part du Président de l'UDCCAS. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.
- M le Maire informe le conseil des principales orientations budgétaires prises le 06 mars 2017. Parmi ces décisions figurent des travaux de sécurisation de l'entrée et du parking du plan d'eau. Ces travaux doivent être réalisés avant la saison estivale, le conseil décide de lancer ces travaux au plus tôt.
- Camping de la Teyre : Monsieur le Maire informe le conseil que la gérante du camping Mme Françoise BATIFOL, représentant la SARL Par Monts et par Vaux, a cédé son bail commercial à Monsieur Florian MOUGLIANIS.

Remerciements

Pour la subvention annuelle de la part de l'association Fleur de Vie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.